



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024

DELIBERATION N°2024_047

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Paraphe

L'an deux-mil-vingt-quatre, le quinze du mois d'avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 26

Date de la convocation : 9 avril 2024

Quorum pour le compte administratif : 13

Présents : Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Mireille BARBIER, Frédérick CHATEAU, Enguerrand BONNAS, Karen ANDREIS, Eric SCHULZ, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRE, Guy RABUEL, Jacqueline RABATEL, Jean-Jacques HYVER, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN, Didier de BELVAL, Elisabeth SKRZYPCZAK, Elidia BERENFELD (à partir du rapport sur le budget 2024 de la CAPI)

Excusés : Denis GIRAUD, Lilian RENAUD (pouvoir à Guy RABUEL), Jean-Marc SAÏNO (pouvoir Karen ANDREIS)

Absents excusés : Stéphane VEYET, Véronique REBOUL

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 24

Secrétaire de séance : Karine PLATEAU

Ainsi qu'en disposent les articles L2121-14 et suivants du Code général des collectivités territoriales, « dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote. ». Il n'est pas compté dans les membres présents pour le calcul du quorum. Toujours selon ce principe, une procuration donnée au Maire ne peut être utilisée lors du vote du compte administratif.

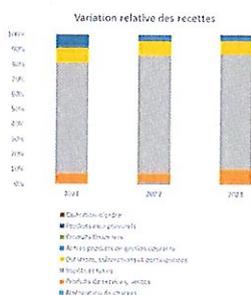
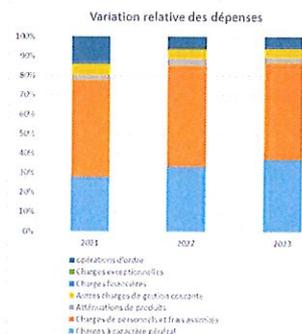
Le compte administratif reflète les ordres de paiement (mandats) et de recette (titres) émis pour exécution par la trésorerie au cours de l'année civile.

Paraphe

Section de Fonctionnement

Section de Fonctionnement	2022		2023	
	Prévisions budgétaires (BP+DM) €	Réalisé €	Prévisions budgétaires (BP+DM) €	Réalisé €
Recettes	3 447 748,95 €	3 277 289,88 €	3 991 460,49 €	3 552 474,85 €
Dépenses	3 447 748,95 €	2 925 707,82 €	3 991 460,49 €	3 183 852,00 €
Résultat de clôture de l'exercice	351 582,06 €		368 622,85 €	

DEPENSES	2021	2022	2023
Charges à caractère général	768 747,48 €	972 529,26 €	1 174 742,96 €
Charges de personnels et frais assimilés	1 375 887,11 €	1 522 516,63 €	1 581 350,87 €
Atténuations de produits	69 827,56 €	101 386,27 €	92 307,71 €
Autres charges de gestion courante	153 370,35 €	136 066,96 €	144 461,07 €
Charges financières	39 753,31 €	12 459,32 €	38 986,89 €
Charges exceptionnelles	5 330,74 €	640,13 €	
Opérations d'ordre	345 186,63 €	180 109,25 €	152 002,50 €
Total dépenses de Fonctionnement :	2 758 103,18 €	2 925 707,82 €	3 183 852,00 €



RECETTES	2021	2022	2023
Atténuation de charges	9 288,41 €	26 820,44 €	10 432,44 €
Produits de services, ventes	221 346,71 €	213 783,07 €	350 281,46 €
Impôts et taxes	2 360 067,50 €	2 589 712,45 €	2 749 557,02 €
Dotations, subventions et participations	313 659,15 €	311 889,54 €	301 938,26 €
Autres produits de gestion courante	57 972,93 €	88 130,01 €	85 544,37 €
Produits financiers	7,85 €	7,94 €	12,30 €
Produits exceptionnels	219 368,24 €	46 946,43 €	54 406,29 €
Opération d'ordre	974,67 €		974,67 €
Total recettes de fonctionnement :	3 182 685,46 €	3 277 289,88 €	3 553 146,81 €

Paraphe

**Section d'Investissement**

Section d'Investissement	2022		2023	
	Prévisions budgétaires (BP+DM)	Réalisé	Prévisions budgétaires (BP+DM)	Réalisé
Recettes	2 537 146,76 €	941 193,26 €	2 920 559.25 €	1 452 316.18 €
Dépenses	2 537 146,76 €	885 031,47 €	2 920 559.25 €	1 392 325.40 €
Résultat de l'exercice	56 161,79 €		59 990,78 €	
Résultat de clôture (cumulé)	876 477,99 €		936 468.77 €	

M.GIRAUD propose que la présidence de séance soit assurée temporairement assurée par Mme BARBIER et il se retire.

A l'invitation de Mme BARBIER,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif

CONSTATE pour les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 17 avril 2024

Le Maire, Denis GIRAUD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.